

Saison 2024/2025

**GYMNASTIQUE ARTISTIQUE DE GOUVIEUX
G.A.G.**

SECTION « GYMNASTIQUE FEMININE ET MASCULINE »

NOTE D'INFORMATIONS

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

A réception de votre dossier complet

- **Par courrier** : Adresser à : GYMNASTIQUE ARTISTIQUE DE GOUVIEUX
G AG –MAIRIE DE GOUVIEUX- 48 RUE DE LA MAIRIE –
60270 GOUVIEUX
Au plus tard le mercredi 04 septembre 2024

Ou lors de la Permanence qui aura lieu au gymnase pour le retour des dossiers avant la reprise des cours,
Pas de cours de remise en forme cette année.

Ou **Lors de la journée des associations**

Qui aura lieu : le samedi 07 septembre 2024 de 10 heures à 13 heures
au gymnase de Gouvieux



L'INSCRIPTION de votre enfant ne sera effective qu'accompagnée du règlement de la cotisation annuelle (non remboursable).

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez téléphoner au : 06.09.59.22.63

SAISON 2024/2025

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE DE GOUVIEUX G.A.G.

Section : GYMNASTIQUE

FICHE D'INSCRIPTION

PHOTO


NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :





ADRESSE MAIL :

PROFESSION DES PARENTS : PERE : MERE :

Pièces à Fournir

- 2 photos d'identité (1 pour la licence ,1 pour le dossier).
- 1 enveloppe (format 16 x11) timbrée tarif en cours,
à l'adresse des parents **par famille**.
- 1 enveloppe (format 22,5 x 16) timbrée pour plus de 50 gr.
à l'adresse des parents, **par enfant**.
- 1 certificat médical **obligatoire dès le 1^{er} cours pour les nouveaux inscrits, datant de moins de trois mois. Pour les anciens il doit dater de moins de trois ans**).
- Le règlement de la cotisation (par chèque de préférence). Passeport 15 euros CD60 à déduire de la cotisation si le **document est fourni en même temps que le règlement**.
- L'autorisation parentale.

Je soussigné (e) demande l'inscription de mon enfant au club de gymnastique Artistique de Gouvieux pour la saison 2024/2025. Je reconnais avoir pris connaissance des horaires d'entraînements et m'engage à ce que mon enfant participe assidûment aux entraînements, **ainsi qu'aux compétitions le cas échéant. Le club n'est responsable que lorsque les enfants sont encadrés (entraînements, compétitions) les parents sont tenus de s'assurer de la présence d'un entraîneur avant de laisser l'enfant aux vestiaires, dans le cas contraire l'association ne pourra être tenue pour responsable de tout incident, ou accident pouvant se produire en l'absence d'un responsable, ou d'une absence non signalée.** Les transports doivent être assurés par les parents. **J'ai pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les règles.**

Gouvieux, le 2024

Signature, précédée de la mention
« Lu et approuvé »

**POUR LES NOUVELLES INSCRIPTIONS OU AYANT UN CERTIFICAT
DATANT DE PLUS DE 3 ANS.**

Saison 2024/2025

**GYMNASTIQUE ARTISTIQUE DE GOUVIEUX
G.A.G.**

Section : GYMNASTIQUE

CONTRÔLE MEDICAL

NATURE ET VALIDITE DU CERTIFICAT MEDICAL

Avant de délivrer une licence autorisant la pratique compétitive, toute fédération sportive doit obtenir du pratiquant un certificat médical de **non-contre-indication**, établi par tout médecin de son choix. Ce certificat doit obligatoirement préciser **la ou les disciplines autorisées** et/ou les disciplines exclues, si le médecin préfère cette dernière formulation (tout, sauf ...).

Le contrôle médical étant **annuel**, le certificat médical ne peut normalement être antérieur de plus d'un an à la date de chaque compétition de la saison en cours. Dans la pratique, les associations présenteront donc un certificat médical **établi après le 1^{er} juillet 2024**, pour être valable durant l'année sportive qui débute le 1^{er} septembre 2024 et se termine le 31 août 2025.

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné DOCTEUR

Certifie avoir examiné l'enfant

Le, et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication

Cliniquement décelable à la pratique du sport « GYMNASTIQUE ».

CACHET DU PRATICIEN

SIGNATURE

Saison 2024/2025

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE DE GOUVIEUX G.A.G.

Section : GYMNASTIQUE

AUTORISATION PARENTALE

OBJET : AUTORISATION DE SOINS SUR UN MINEUR ET SUITE A DONNER

Je soussigné (e)

Père – mère – tuteur – (rayer la mention inutile)

N° de sécurité sociale :

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur

NOM -PRENOM :

Né (e) le : A :

AUTORISE :

- D'une part, le chirurgien à pratiquer tous les cas liés à l'intervention chirurgicale, et l'anesthésiste-réanimateur, à pratiquer tous les actes détachables du processus opératoire.
- D'autre part, à pratiquer ou à faire pratiquer tous les examens nécessaires à l'établissement du diagnostic, voir le cas échéant dans un centre hospitalier.
- Ainsi que, sa sortie après soins et accord du médecin, sous la responsabilité d'un des cadres.

FAIT A : LE :

SIGNATURE

(Précédée de la mention « lu et approuvé »).

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT : (veuillez indiquer le lien de parenté avec l'enfant)**Tél portable des parents : Mère :****Père :****Ou**

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

☎ : Domicile : Bureau :

OU AUTRES

(Nourrice): Nom : Prénom :

Adresse :

.....

☎ :

Saison 2024/2025

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE DE GOUVIEUX G.A.G.

Section : GYMNASTIQUE

REGLEMENT INTERIEUR

ENTRAINEMENT

Pendant la période d'essai les enfants devront obligatoirement être munis ou à défaut **D'UNE AUTORISATION** de décharge, dûment remplie par les parents, qui sera à votre disposition sur simple demande.

ENSUITE : L'ENFANT N'AYANT PAS SONT DOSSIER A JOUR, NE SERA PAS AUTORISE A PARTICIPER AU COURS TANT QUE CELUI-CI NE SERA PAS REGULARISE (une autorisation parentale pourra être produite dans l'attente de la remise du certificat médical).

Les parents veilleront aux heures d'entrées jusqu'aux vestiaires, (dans le cas contraire l'association décline toutes responsabilités en cas d'absences non signalées, d'incidents ou d'accidents survenus avant / pendant/ après les entraînements en l'absence de responsables), et de sorties. La présence régulière est obligatoire, toutes absences devront être signalées au moniteur (trice).

**Avoir toujours les cheveux bien attachés, et ne porter aucun bijou.
LES PORTABLES SONT FORMELLEMENT INTERDITS D'UTILISATIONS ET
DEVRONT ETRE ETEINTS PENDANT LES COURS, N° DE TEL EN CAS D'URGENCE :
06 09 59 22 63.**

L'association décline toutes responsabilités en cas de vol de bijoux ou vêtements ou chaussures de valeurs ou portables laissés dans les vestiaires ou dans la salle (Sans surveillance) .

COMPETITIONS

Les compétitions sont obligatoires, il y en a deux ou trois dans l'année. Sauf groupe loisirs.

Le transport des enfants sur le lieu de compétition est assuré par les parents.

Tenue du club obligatoire (voir paragraphe ci-dessous)

RELATIONS PARENTS/MONITEURS

Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial à la responsable Madame Christine COCHINARD. Toutes les informations adressées aux parents doivent être signées après lecture et remises à l'association. Merci de vos observations.

Contact téléphonique voir ci-dessous, ou par mail : christine.cochinard@club-internet.fr.

Les réponses de participation ou non-participation aux compétitions, ou et évènements..... doivent être rendues obligatoirement et en respectant impérativement les dates de retour.

COTISATION

La cotisation est annuelle. **Elle est non remboursable pour quelques motifs que ce soit**

AUCUN COURS NE SERA ASSURE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez téléphoner au : 06.09.59.22.63

TENUE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE POUR LES COMPETITIONS UNIQUEMENT

FILLES : (poussines ; jeunesses ; aînées) règlement séparé de l'inscription.

• Justaucorps du club :	<u>poussines</u>	<u>aînées/jeunesses</u>
Du 6 ans et +	90.00 €	90.00
<ul style="list-style-type: none"> • Legging ou short noir • Cheveux soigneusement attachés. • 1 petite bouteille d'eau ou gourde (uniquement plastique) • Ni bijoux, ni maquillage prononcé, ni verni à ongles. 		

TENUE VESTIMENTAIRE PENDANT LES ENTRAINEMENTS
--

FILLES : poussines ; jeunesses ; aînées :

- Tenue pratique : legging (court ou mi-long) ou short – justaucorps et ou tee-shirt. Penser à

GARCONS : pupilles ; poussins ; jeunes poussins :

- Tenue pratique (attention pas de fermeture éclair ni boutons).

POUR TOUS :

- 1 petite bouteille d'eau ou gourde (uniquement plastique)
- Une paire de claquettes pour aller des vestiaires à la salle de gym
- Un sweat-shirt l'hiver

EVEIL DE L'ENFANT (mixte) :

- **Pas de tenue obligatoire**, seulement une tenue pratique, pieds nus ou chaussettes.
LA PRESENCE D'UN PARENT EST INDISPENSABLE PENDANT LA DUREE DE LA SEANCE DES PETITS UNIQUEMENT de 15 H 15 à 16 H 15 le samedi et le mercredi matin de 11h00 à 12h00.
Elle est non souhaitée pendant la durée des séances des plus grands de 14 H 00 à 15 H 00 le samedi, ou le mercredi de 14h30 à 15h30.
Les parents peuvent attendre dans les vestiaires ou dans le hall d'entrée.
 - **Le samedi de chaque vacances scolaires, les séances ne sont pas assurées (sauf exception) .**
 - **Une paire de claquette pour aller des vestiaires à la salle de gym.**

2024/2025

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE DE GOUVIEUX G. A. G

PLANNING DES ENTRAINEMENTS

GYMNASTIQUE FEMININE AUX AGRES AVEC COMPETITION (obligatoire)

- **Aînées** nées en 2010 - 2009 - 2008 - 2007 - 2006 - 2005 - 2004 - 2003 - 2002 etc...
(*Les cours débiteront à compter du MERCREDI 11 septembre 2024*) compétition

ENTRAINEMENTS LES : **MERCREDI** de 18h00 à 20h00 et vendredi de 17h30 à 19h30

- **Jeunes** nées en 2014 - 2013 - 2012 - 2011 -
(*Les cours débiteront à compter du Mercredi 11 septembre 2024*)

ENTRAINEMENTS LES : **MERCREDI** de 16 h 00 à 18 h 00
VENDREDI de 17 h 30 à 19 h 30

- **Poussines** nées en 2018 - 2017 - 2016 - 2015
(*Les cours débiteront à compter du MARDI 10 septembre 2024*)

ENTRAINEMENTS LES : **MARDI** de 17 h 30 à 19 h 30
JEUDI de 17 h 30 à 19 h 30

GYMNASTIQUE FEMININE AUX AGRES SANS COMPETITION (LOISIRS)

- **Aînées** nées en 2010 - 2009 - 2008 - 2007 - 2006 - 2005 - 2004 - 2003 - 2002 etc... et
Jeunes 2011

(*Les cours débiteront à compter du mercredi 11 septembre 2024*)
ENTRAINEMENT LE : **MERCREDI** de 18 h 00 à 20 h 00

- **Jeunes** nées en 2014 - 2013 - 2012 -
(*Les cours débiteront à compter du mercredi 11 septembre 2024*)

ENTRAINEMENT LE : **MERCREDI** de 16 h 00 à 18 h 00

- **Poussines** nées en 2018 - 2017 - 2016 - 2015
(*Les cours débiteront le lundi 09 septembre 2024*)

ENTRAINEMENTS LE : **LUNDI** de 17 h 30 à 19 h 30

GYMNASTIQUE MASCULINE AUX AGRES (LOISIRS)

Pour les garçons nés en 2018 - 2017 - 2016 - 2015 - 2014 - 2013 - 2012
(*Les cours débiteront le lundi 09 septembre 2024*)

ENTRAINEMENT LE : **LUNDI** de 17 h 30 à 19 h 30

Les enfants nés en 2018 ont le choix entre la gymnastique (agrès) ou l'éveil de l'enfant (Multi-activités)

AUCUN COURS N'EST ASSURE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

2024/2025



SUR LE SITE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Le Pass Sports Citoyen (uniquement pour les jeunes habitant l'Oise) permet aux jeunes de moins de 18 ans de bénéficier d'un **remboursement de 15 € sur leur licence sportive**. Avec cette aide, limitée à **deux licences par personne**, le Département encourage la pratique sportive dans l'Oise et soutient ses clubs et associations en facilitant les inscriptions.

Dans le menu déroulant cliquer sur **OMNISPORT FSCF**

Vous trouverez le club : **GYMNASTIQUE ARTISTIQUE DE GOUVIEUX**

ATTENTION le club ne peut prendre de passeport au nom d'une autre association.

LES 15 EUROS SERONT DEDUIT DE LA COTISATION A CONDITION QUE LE PASSEPORT SOIT REMIS EN MEME TEMPS QUE LA COTISATION.

(Nous avons rencontré trop de difficultés à les avoir tous et aussi qu'ils soient libellés au nom de : GYMNASTIQUE ARTISTIQUE DE GOUVIEUX).